



# CLUB CYNOPHILE D'UTILISATION DE BISCARROSSE ET DU PAYS DE BORN « BISCANI-CLUB »

Association déclarée à la Préfecture des Landes n° W40201113  
Siège social et terrain d'entraînements : 5 551 Chemin d'En Hill, Lieu-dit NARP, 40 600 Biscarrosse  
Identification SCC n° 40-013 DM ; Agrément DDSV n° 40CC001 DM  
Adresse postale : BISCANI-CLUB, BP 10, 40601 Biscarrosse Cedex 1  
Téléphone : 05-58-78-84-03 E-Mail : biscani-club@hotmail.fr  
Site internet : <https://www.centrale-canine.fr/club-cynophile-d-utilisation-de-biscarrosse-et-du-pays-de-born>  
GPS : 44.24.13655 Nord 01.06.1128 Ouest

## Feuille d'inscription au C.S.A.U. 30 avril 2022 ou 1er mai 2022

### CHIEN

Nom : \_\_\_\_\_

Affixe / Préfixe : \_\_\_\_\_

Race (ou type) : \_\_\_\_\_ N° L.O. : \_\_\_\_\_

Date naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_

N° identification : \_\_\_\_\_

### PROPRIÉTAIRE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail (**obligatoire**) : \_\_\_\_\_

CONDUCTEUR (si différent du propriétaire) : \_\_\_\_\_

### Joindre obligatoirement les photocopies suivantes :

- Chien **LOF** : photocopie de la carte d'identification **ET** du certificat de naissance (ou du pedigree).
- Chien **NON LOF** : photocopie de la carte d'identification.
- Chien de **2<sup>e</sup> catégorie** : en plus de la carte d'identification et du certificat de naissance (ou pedigree), joindre aussi la photocopie du passeport concernant la vaccination antirabique.
- Fournissez le carnet de travail (si vous en possédez un) au secrétariat le jour de l'examen.
- Engagement : **16 €** (chèque libellé à l'ordre du CCUBPB).

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'exonère spécialement et entièrement le club organisateur de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait.

Les propriétaires de chiens dits dangereux (catégorie II) s'engagent à respecter les dispositions des Lois n° 99-5 du 6 janvier 1999 et n°2008-582 du 20 juin 2008. Les chiens essorillés, nés après le 28 août 2008, ne peuvent plus participer aux concours d'utilisation.

Date : \_\_\_\_\_

Signature du candidat :